

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS DU 06 JUIN 2024

Le six juin deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Palais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le trente et un mai deux mille vingt-quatre et transmise par voie électronique le trente et un mai deux mille vingt-quatre et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. MASSONDO Charles, Mme CURUTCHET Marie-Jeanne, M. DARRIEUX-JUSON Olivier, Mme LEGARTO Monique, Mme BAUMGARTH Florence, Mme HAGET Marguerite, Mme VIVIER Karine, M. ETCHEPAREBORDE Arnaud, M. AYCAGUER Pettan, Mme PREBENDE Amaia, Mme AROTCE Marie-Noëlle, M. ASTABIE Arnaud, M. MOAL-DARRIGADE Paul, Mme BISCAY DONAPETRY Claudine.

Absents : M. BOURDE Arnaud, M. LABORDE Arnaud, M. CHRISTY Robert, Mme EYHERABIDE Marie, M. GARICOITZ Daniel.

Absents mais avaient donné pouvoir :

M. BOURDE Arnaud donne pouvoir à M. MASSONDO Charles
M. LABORDE Arnaud donne pouvoir à Mme LEGARTO Monique
M. CHRISTY Robert donne pouvoir à M. AYCAGUER Pettan
Mme EYHERABIDE Marie donne pouvoir à M. ETCHEPAREBORDE Arnaud
M. GARICOITZ Daniel donne pouvoir à Mme AROTCE Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : Mme PREBENDE Amaia

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2024
- Autorisation de signature d'une convention avec l'Office de Tourisme Pays Basque
- Projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak : Autorisation de signature de la convention attributive de subvention
- Décisions modificatives
- Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres
- Compte-rendu des commissions
- Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rajouter une question à l'ordre du jour :
Création d'un emploi non permanent à temps complet à l'espace Bideak.

Le conseil municipal accepte de rajouter cette question à l'ordre du jour.

0. Approbation des procès-verbaux de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2024

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 02 mai 2024.

1. DÉLIBÉRATION N° 06062024-1 - Autorisation de signature d'une convention avec l'Office du Tourisme Pays Basque :

Monsieur le Maire rappelle que l'Office de Tourisme Pays Basque et l'accueil d'Espaces Chemins Bideak occupent des locaux mis à disposition de la Communauté d'Agglomération Pays Basque situés à Espace Chemins Bideak à Saint-Palais.

La proposition de convention doit régler les modalités de prise en charge d'un forfait annuel de 4 000 € par l'Office de Tourisme Pays Basque. Ce forfait comprend les frais suivants :

- l'eau
- l'électricité
- les frais liés aux contrats de maintenance du bâtiment

La convention est conclue pour la durée d'occupation des locaux par l'Office de Tourisme Pays Basque.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

2. DÉLIBÉRATION N° 06062024-2 - Projet d'aménagement muséographique de l'espace Bideak Autorisation de signature de la convention attributive de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 07 décembre 2023 décidant l'approbation du plan de financement prévisionnel pour cette opération. Ce plan comprenait une ressource prévisionnelle du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine d'un montant de 82 000 €.

La commission permanente du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine dans sa séance du 25 mars 2024 a décidé d'attribuer une aide de 82 800 € pour cette opération. A ce titre une convention a été établie. Elle précise que le délai de réalisation de l'opération va du 15 février 2023 au 15 février 2026. La date limite de la dernière demande de paiement est au 15 août 2026. La date de fin de contrôle de l'opération est au 15 février 2029.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la convention présentée et autorise le Maire à signer la convention.

3. DÉLIBÉRATION N° 06062024-3 - Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire informe à l'article que les crédits sur les opérations d'investissement 196 et 125 sont insuffisants ainsi que le chapitre de fonctionnement 67.

Il propose d'autoriser la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de l'exercice 2024 comme suit :

Monsieur le Maire informe à l'article que les crédits sur les opérations d'investissement 196 et 125 sont insuffisants ainsi que le chapitre de fonctionnement 67.

Il propose d'autoriser la décision modificative n°1 du budget principal de la commune de l'exercice 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2131 (21) - 125 : Bâtiments publics	204,00		
2131 (21) - 196 : Bâtiments publics	291,31		
2138 (21) - 219 : Autres constructions	-495,31		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
615228 (011) : Autres bâtiments	-1 500,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	1 500,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n° 1 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement et de la section de fonctionnement.

4. DÉLIBÉRATION N° 06062024-4 - Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres :

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 02 juin 2020 qui élisait les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Suite à une démission d'un des membres, il convient de procéder à son remplacement.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le conseil municipal élit à l'unanimité en qualité de titulaire Mme Marie-Jeanne CURUTCHET.

5. Compte rendu des commissions

- Commission vie scolaire – éducation – jeunesse – sports :

Une réunion de la commission a eu lieu le 27 mai courant.

- Rue aux enfants :

M. Ayçaguer regrette que le projet n'ait pas pu voir le jour dès cette année 2024. Il rappelle son principe. Il s'agit de fermer une rue temporairement à la circulation motorisée. La rue autorise alors des activités pour tous les âges ; les enfants et les jeunes peuvent y jouer librement en toute sécurité et tranquillité. Le projet est de sanctuariser la place du Foirail en la fermant du vendredi au lundi matin. Des animations seraient proposées (peintures au sol ...).

Mme Curutchet rappelle qu'un dispositif de barrière plus pratique et modulable est à l'étude.

Ce dispositif permettrait de sécuriser la place fermée aux voitures, tout en ne pénalisant pas trop les riverains.

S'ensuit un débat :

- il n'est pas évident qu'il y ait un impact négatif sur les commerces riverains.
- si on la ferme aujourd'hui, une habitude serait prise dès maintenant
- il conviendrait de rencontrer les commerçants pour leur demander leurs avis. Une concertation est faite pour la halle aux cochons pourquoi ne pas la faire pour ce projet.
- une invitation devrait être adressée aux riverains et commerçants pour une réunion publique

- Concours du meilleur projet du conseil municipal des jeunes :

Le concours 2024 du meilleur projet de conseil municipal des jeunes est l'occasion de valoriser le travail, l'investissement et la contribution pour l'intérêt général des jeunes engagés dans la vie de leur commune à travers un conseil municipal des jeunes. Ce concours est organisé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques.

Le conseil municipal des jeunes de Saint-Palais y a participé en proposant le projet "Street eguna". Il a été lauréat.

- Journée sport et partage :

Elle s'est déroulée le 05 juin dernier. Plus de 200 personnes y ont participé. Cette journée a été une belle réussite. Toutes les sections sportives ont répondu favorablement pour la refaire l'année prochaine. M. Ayçaguer tient à remercier la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour le prêt des infrastructures, la participation des sections sportives.

- Commission linguistique :

Euskararen Urtaroa :

La 3ème édition aura lieu du 17 novembre 2024 au 01 décembre 2024. Deux spectacles seront proposés à Saint-Palais pour un public de 3 à 6 ans et au-delà de 6 ans.

Nafarroa oinez 2024 :

Elle aura lieu à Sangüesa. M. Ayçaguer évoque l'idée de faire participer la population de Saint-Palais en organisant un bus.

- Commission travaux – urbanisme - environnement :

- Etude de faisabilité et de programmation architecturale, urbaine et paysagère du secteur de la Halle aux Cochons :

Une réunion a eu lieu le 30 mai dernier. A cette réunion étaient invités les acteurs économiques ou associatifs ayant participé à l'atelier organisé le lundi 04 décembre dernier à la mairie. L'agence d'urbanisme et de paysage « D'une Ville à l'autre ... » a présenté le travail effectué. Elle a proposé 3 scénarios et demandé l'avis aux acteurs présents (hors élus).

La prochaine réunion de travail des élus aura lieu le jeudi 13 Juin prochain afin de fixer le choix de la solution à développer.

- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Ce projet sera soumis au conseil municipal du 04 juillet prochain pour un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Le service planification de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sera présent pour présenter les grandes lignes de ce projet.

- Projet piste cyclable secteur Hôpital :

Il est envisagé l'acquisition d'une partie d'une parcelle appartenant à M. et M. D.. Cette acquisition a pour objectif la réalisation d'une piste cyclable dans le secteur de l'hôpital et des écoles.

- Projet bâtiment pédagogique au fronton municipal :

Une esquisse du projet de construction de ce bâtiment a été présentée au conseil municipal.

- Voirie :

La réfection de la peinture des passages piétons est en cours.
Un passage supplémentaire a été créé au niveau de la sortie du parking du pumtrack.

- **Commission commerce – économie – animations, communication** :

La réunion de la commission a eu lieu le 29 mai courant.

- Diverses dates à retenir :

Fêtes de la musique : 21 juin 2024 : Fête de la musique
Fêtes de Saint-Palais : 19 juillet 2024 au 23 juillet 2024. L'affiche a été sélectionnée. Une rencontre avec les cafetiers est prévue.

Forum des associations : réunion de travail le 29 juin prochain en mairie.

Repas des producteurs : 12 juillet 2024

Fête de Gibraltar : 24 août 2024 au 25 août 2024

- Terra aventura : Il sera lancé pour l'été prochain.

- Bulletin municipal : il serait opportun d'indiquer les fêtes de Sangüesa.

- **Commission Finances** :

I. Situation intermédiaire de la commune au 31/05/2024 :

1.1 Section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement courantes encaissées sont de 747K€ soit 35% des recettes annuelles prévisionnelles.

Les dépenses de fonctionnement sont de 693K€, soit 35% des dépenses annuelles prévisionnelles. Les écritures comptables portant sur des charges non décaissables portées au budget ne seront comptabilisées qu'en fin d'année.

L'excédent de fonctionnement s'élève par conséquent à 54K€.

1.2 Section d'investissement :

Les décaissements s'élèvent à 1 126K€ qui constituent des investissements à hauteur de 1054K€ et 72K€ de remboursement des prêts bancaires.

Les encaissements afférant à la section investissement s'élèvent à 274K€ en ce compris un prêt bancaire de 59K€.

1.3 Equilibres financiers

Sachant que la trésorerie de la commune était de 733K€ au 01/01/2024, compte tenu de la Capacité d'Autofinancement dégagée de 54K€ au 31/05/2024, des flux de trésorerie relatifs à la section d'investissement et de la ressource en FDR de 31K€, il ressort que la trésorerie de la commune au 31/05/2024 s'élève à 659K€.

2. Situation intermédiaire de BIDEAK au 31/05/2024

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 81K€ constituées des salaires pris en charge par la commune à hauteur de 32K€, de la subvention de la commune à hauteur de 40K€ et de recettes propres à son activité de 9K€.

Les investissements réalisés sont de 15K€.

Le prêt bancaire ne sera effectué que lors de la réalisation des investissements prévus.

La trésorerie qui s'élevait à 19 K€ au 01/01/2024 est de 42K€ au 31/05/2024.

6. Questions diverses

Le club de Hand Ball fête ses vingt ans d'existence. Une manifestation est prévue le 07 juin prochain.

Le club de ping-pong va fêter sa première année d'existence. A cette occasion aura lieu un tournoi de ping-pong le 15 juin prochain.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 06062024-1 à 06062024-4.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>